RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Faire grandir la santé en Auvergne-Rhône-Alpes

L'agence régionale de santé est là !

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là, elle représente le ministère chargé de la santé en région et fait le lien avec les acteurs locaux en santé. Établissement public administratif d'État, elle œuvre au quotidien, avec ses partenaires, pour améliorer la santé des habitants. 930 collaborateurs sont mobilisés pour accompagner de manière concrète le déploiement des politiques de santé.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là pour contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé et assurer un meilleur accès à la santé à chacun d'entre nous. Elle est l'interlocuteur privilégié des établissements et des professionnels du soin, du médico-social et de la prévention, des services de l'État et des collectivités, sur tous les sujets de santé.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là pour garantir l'expression des acteurs et des usagers de la santé dans la région. Avec la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, son « parlement », et les 11 Conseils territoriaux de santé, elle recueille les avis et propositions des représentants siégeant au sein de ces instances, elle promeut la concertation, soutient le débat et le dialogue, et veille au respect des droits des usagers.

l'ARS est là pour la santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes

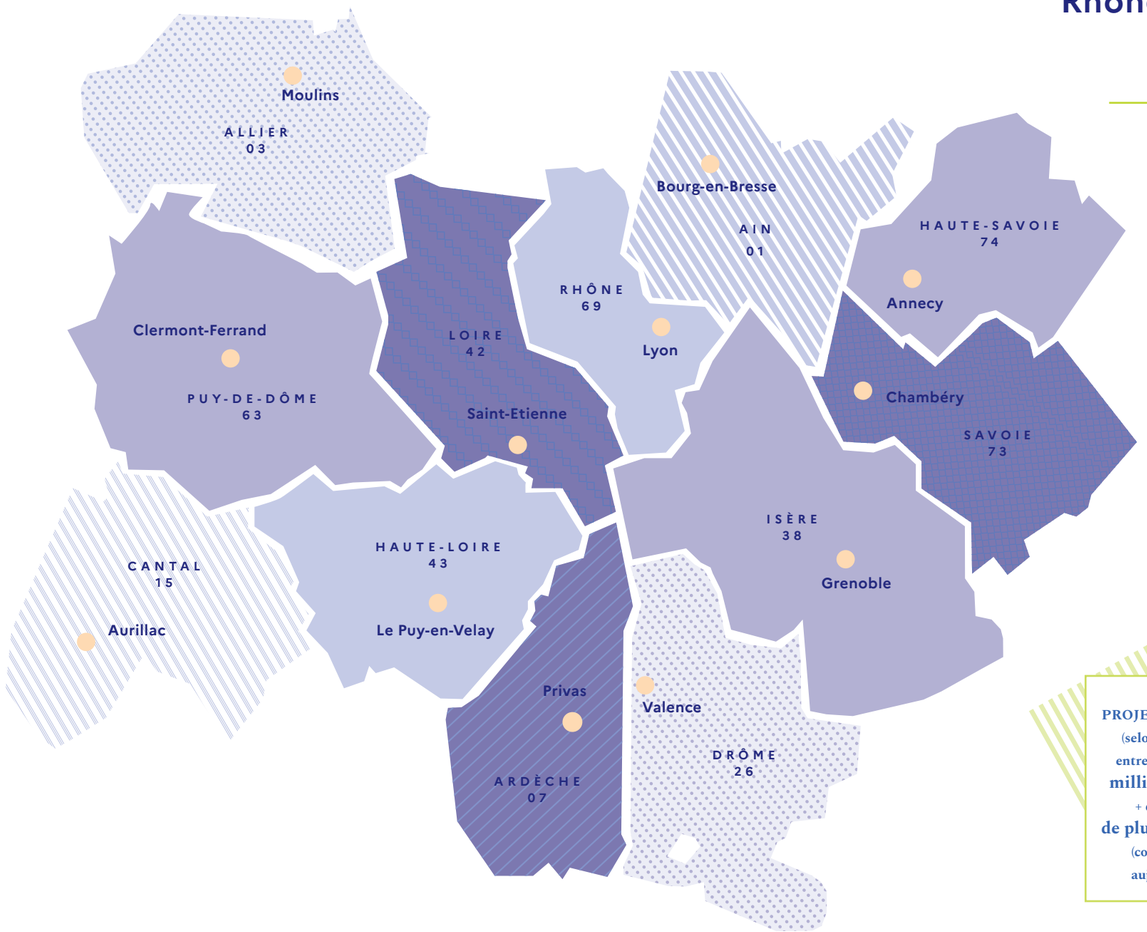

PROJECTION 2040
(selon l'INSEE)
entre 8,7 et 9,5 millions d'hab.
+ de 14 % de plus de 75 ans
(contre 9,1% aujourd'hui)

12
départements

4 100
communes et arrondissements

1
collectivité territoriale à statut particulier la Métropole de Lyon

2e
région de France la plus peuplée

8 millions
d'habitants

26
habitants au km² dans le Cantal

543
habitants au km² dans le Rhône

3e
région de France métropolitaine la plus étendue

70 000 km²
de superficie

80 %
des habitants vivent en zone urbaine

92 000
naissances en 2018

3e
taux de natalité de France

25 %
d'habitants de - de 20 ans

9 %
d'habitants de 75 ans et +

80,5 ans
d'espérance de vie pour les hommes

85,9 ans
pour les femmes

67 100
décès en 2018

20 %
des habitants souffrent d'une affection longue durée (en 2016)
330 000 de diabète
290 000 de cancer
197 000 de maladie psychiatrique

10 %
des enfants de grande section de maternelle en surpoids
18,6 % des enfants de CM2

70 %
du territoire en zones de montagnes où vivent 2,2 millions d'habitants

Région frontalière
avec l'Italie et la Suisse

24
stations thermales et plusieurs cours d'eau majeurs

Vallée
de la chimie

Tourisme
sports d'hiver, baignades, événements festifs (Fête des lumières, compétitions sportives...)

3 093 €
de dépenses de santé par an par habitant en 2018 (moyenne nationale 3151 €)

Novembre 2020
Direction projet
A. Roux-Rubio, ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Conception-création
Extra l'agence
Photos
Adobe Stock,
© anne-marie-pronk,
© frank-mckenna,
© avery-klein

l'ARS est là au cœur du système national de santé

L'ARS est la clé de voûte entre le ministère et les acteurs de la santé.

Au niveau national

Le ministère de la santé

Son rôle
- Définir la politique de santé publique et d'organisation de la santé en France.
- Organiser et piloter sa mise en œuvre sur tout le territoire.

Ses objectifs
- Améliorer l'état de santé de la population.
- Accroître l'efficience du système de santé et lui assurer sa pérennité.

Ses outils
- Une stratégie nationale de santé, des objectifs et des actions à 5 ans.
- Des plans de santé : Alzheimer, autisme, cancer, santé, environnement, accès aux soins, etc.

Au niveau régional

L'agence régionale de santé

Son rôle
- Piloter et mettre en œuvre la politique nationale de santé en l'adaptant aux spécificités régionales.
- Organiser et répartir les activités de soins hospitalières sur la région.
- Accompagner les professionnels de santé de ville dans leur installation.
- Développer, avec les conseils départementaux, des structures et services médico-sociaux.
- Assurer la sécurité sanitaire et environnementale et prévenir les situations à risque.

Ses objectifs
- Améliorer l'état de santé des habitants de la région.
- Réduire les inégalités sociales en santé, en ville et en milieu rural.
- Assurer à chacun le meilleur accès aux soins, aux structures médico-sociales et à la prévention.
- Simplifier le parcours de santé des habitants et éviter les ruptures.

Ses outils
- Un projet régional de santé qui définit des orientations à 10 ans et une organisation à 5 ans pour l'offre de soins, le médico-social et la prévention.
- Des plans de santé nationaux déclinés pour la région.
- Des plans régionaux co-pilotés avec d'autres partenaires (santé environnement, travail et scolaire).
- Des contrats locaux de santé, signés avec les collectivités locales.

Au niveau local

Les acteurs de santé

Leur rôle
- Déployer les actions qui concourent aux objectifs nationaux et régionaux.
- Assurer des soins et des prises en charge de qualité en toute sécurité.
- Coopérer entre acteurs, se coordonner entre ville et hôpital, faciliter les parcours.
- Faire respecter les droits des patients.

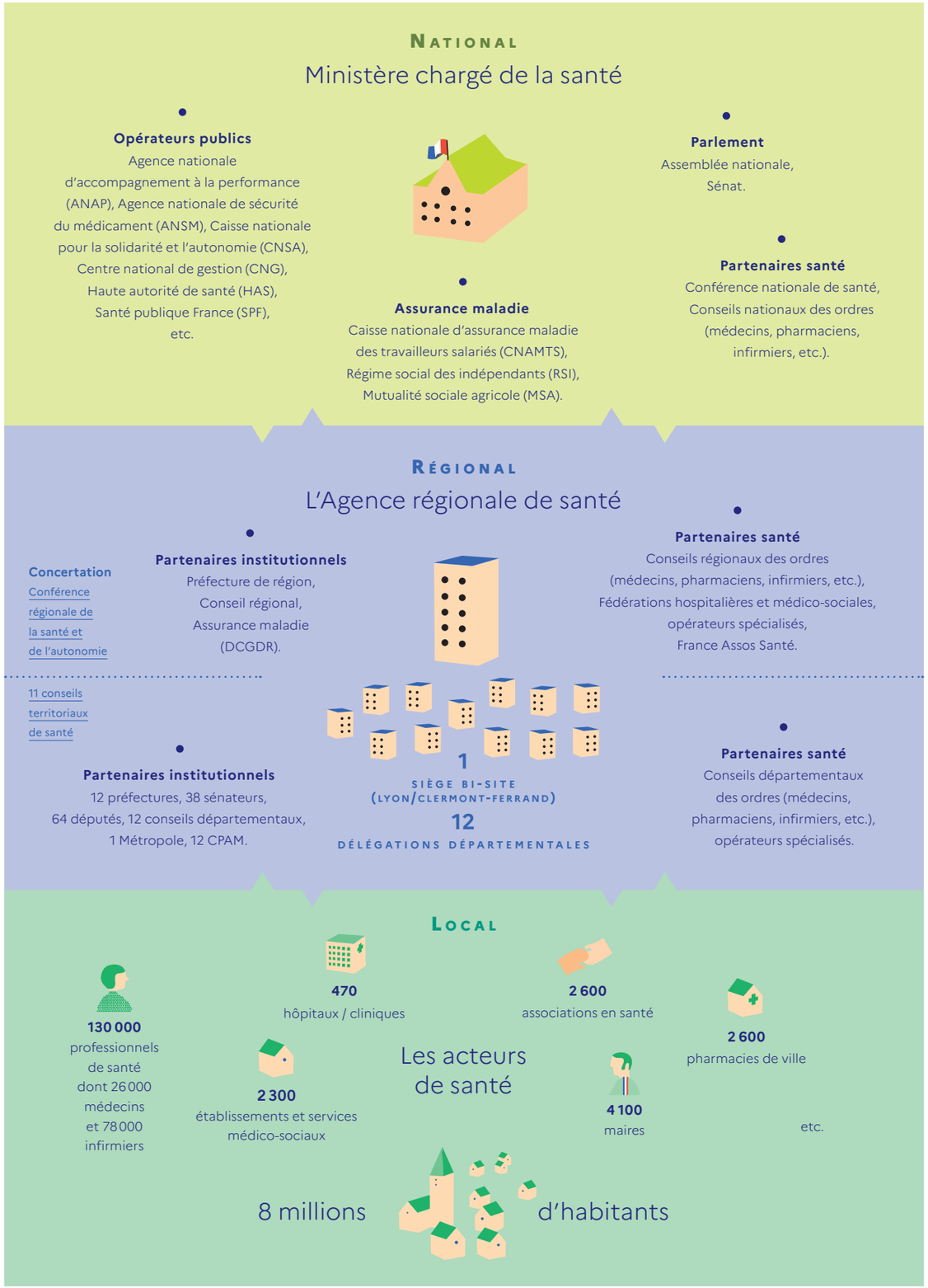

l'ARS est là pour prévenir les risques et promouvoir la santé

52 000
prélèvements d'eau analysés

400
visites de logements insalubres réalisées

650
actions en prévention et promotion de la santé signés

57 M€
financés par an pour des actions de prévention

4,4 M€
consacrés au dépistage du cancer

2 700
cas de maladies à déclaration obligatoires traités

220
inspections menées dans les domaines de la santé et du médico-social

"C'est encourager un environnement et des comportements favorables à la santé des habitants".

Elle définit, finance et évalue des actions de prévention et de promotion en santé
• Élabore et met en œuvre des plans d'actions : sport santé bien-être, santé des jeunes, santé bucco-dentaire, etc.
• Finance des dispositifs et actions de prévention : vaccination, addictions, dépistage des cancers, suicide, etc.
• Lutte contre les inégalités sociales de santé : accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus vulnérables.
• Développe l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques : diabète, cancers, etc.

Elle assure la prévention et la gestion des risques liés à l'environnement
• Co-anime, avec les préfets, la promotion d'un environnement favorable à la santé, via notamment le plan régional santé-environnement.
• Assure le contrôle sanitaire de la qualité des eaux : du robinet, conditionnées, thermales et de baignade.
• Participe à l'amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur : lutte contre l'habitat indigne, qualité de l'air intérieur (plomb, radon, amiante), prévention des risques auditifs, lutte contre les espèces nuisibles et invasives (moustique tigre, ambroisie, etc.).

Elle signe des contrats de santé avec des collectivités
• Identifie les territoires vulnérables et réalise des diagnostics en matière d'accès à la santé.
• Aide à définir et à développer des actions coordonnées entre les différents acteurs.
• Finance une partie des projets inscrits dans le cadre de ces contrats.

l'ARS est là pour assurer la sécurité sanitaire de tous les habitants

"C'est veiller à la qualité et à la sécurité des soins et préparer le système de santé à faire face aux situations sanitaires exceptionnelles".

Elle veille à la qualité et la sécurité des soins, des prises en charges et des produits de santé
• Diffuse des recommandations aux professionnels en matière de sécurité et d'hygiène des soins.
• Anime et finance des équipes mobiles d'hygiène en établissements sanitaires et médico-sociaux.
• Pilote le réseau régional des vigilances qui apporte l'expertise aux établissements pour la qualité des soins.
• Réalise des contrôles et inspections dans des pharmacies, hôpitaux, EHPAD, tatoueurs, etc.

Elle réceptionne, analyse les alertes présentant un risque pour la santé des habitants et en coordonne la gestion
• Les maladies nécessitant une action immédiate : méningite, légionellose, rougeole, tuberculose, etc.
• Les signalements liés aux médicaments et produits de santé : rupture de stock, défaut de matériel.
• Les incidents en établissement collectif : incendie, coupure électrique, etc.
• Les risques environnementaux : forte chaleur ou grand froid, pollution d'eau potable, légionellose, etc.
• Instruit les réclamations formulées par des usagers dans le cadre d'une prise en charge.

Elle prépare le système de santé à faire face à des situations exceptionnelles
• Anticipe d'éventuelles situations de crises (événements climatiques, accidents nucléaires, etc.) et élabore des plans de réponse.
• S'assure de la capacité des établissements à faire face à des situations exceptionnelles et les accompagne sur le plan organisationnel et financier.
• Participe, avec les préfectures, à la gestion d'événements graves (attentats, accidents impliquant de nombreuses victimes).

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid-19 dans la région, l'ARS est là pour piloter et coordonner les actions, en concertation avec ses partenaires (professionnels de santé, établissements, préfectures, conseils départementaux, assurance maladie…)
• Organiser la prise en charge des patients, les renforts en personnels et l'accès aux tests de dépistages.
• Assurer la répartition des produits d'équipement et pharmaceutiques.
• Coordonner le dispositif de « contact-tracing », en lien avec Santé publique France, et gérer les chaînes de contamination complexes.
• Informer les citoyens, les professionnels et les élus sur les données de santé et les actions mises en œuvre.
• Promouvoir la prévention par le respect des gestes barrières auprès de tous les publics, dont ceux hébergés dans les ESMS.
• S'assurer de l'accueil des plus fragiles pour faciliter leur isolement en lien avec les préfectures.

8 500
signaux d'alerte reçus

29
exercices de crises qui visent à tester les organisations et la communication

(Données 2019)

l'ARS est là pour organiser et réguler le secteur médico-social

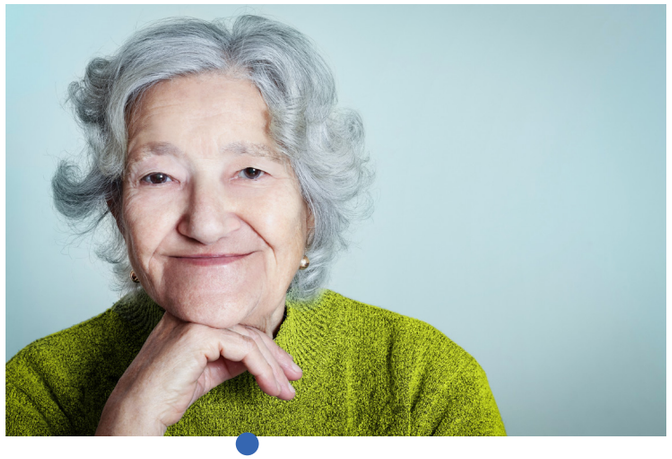

950
établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

1 136
établissements pour adultes et enfants en situation de handicap

14 000
places de services de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées

820
pour les personnes en situation de handicap

1 360
places de Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

21 720
places consacrées aux enfants en situation de handicap

"C'est permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap, et à celles touchées par la précarité et l'exclusion, d'accéder à des soins médicaux, éducatifs et rééducatifs".

En collaboration avec les conseils départementaux :

Elle pilote et régule la création des structures médico-sociales
• Autorise et finance (tout ou partie) la création de places pour accompagner les personnes âgées dépendantes et les enfants ou adultes en situation de handicap.
• Répartit et équilibre les ressources financières entre les structures de la région.

Elle accompagne les établissements dans leur gestion et la recherche d'efficience
• Signe des contrats d'objectifs et de moyens avec les gestionnaires d'établissements.
• Valide et suit les budgets des établissements.
• Met à disposition des outils d'aide au pilotage interne : tableaux de bord, formations, systèmes d'information, etc.

Elle s'assure de la qualité de l'accompagnement et des soins
• Accompagne les établissements à améliorer la qualité des soins et à gérer un événement indésirable grave.
• Soutient les établissements dans la promotion de la bientraitance.
• Promeut les dispositifs de personne de confiance, directives anticipées, personne qualifiée.

Elle développe des programmes régionaux et des projets innovants
• Décline des plans d'actions nationaux en région : autisme, maladies neurodégénératives, Alzheimer.
• Développe et finance des modes d'accompagnement en milieu ordinaire : école inclusive, emploi accompagné.
• Finance des projets innovants : structures de répit pour les aidants, téléconsultation en EHPAD, etc.

l'ARS est là pour organiser et réguler la prise en charge des soins

2 650 000
passages dans les services d'urgence

4
centres hospitaliers universitaires

289
contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins signés avec les hôpitaux

12 700
enregistrements effectués au répertoire ADELI

400
sites de laboratoires de biologie médicale

(Données 2019)

"C'est permettre que chacun soit correctement soigné, selon ses besoins, au bon moment et bon endroit".

Elle pilote l'organisation hospitalière, veille à son équilibre et à l'accès aux soins pour tous
• Autorise et contrôle les équipements ainsi que les activités de soins des hôpitaux et cliniques : maternité, médecine, cancérologie, chirurgie, psychiatrie, urgences, scanners, IRM, etc.
• Encourage les coopérations et les rapprochements entre établissements.
• Suscite et accompagne l'amélioration continue des pratiques de soins.
• Veille à ce que les hôpitaux disposent des ressources humaines adéquates et nécessaires à leur bon fonctionnement.

Elle accompagne le financement et la recherche d'efficience des établissements
• Assure le suivi budgétaire et financier des hôpitaux publics.
• Pilote les programmes d'amélioration de la performance et de la qualité des soins.
• Accompagne et finance des opérations de réhabilitation ou construction de locaux, l'acquisition d'équipement lourd et de télémédecine.

Elle veille à l'accessibilité aux soins de ville
• Incite à l'installation des professionnels de santé en zone déficitaire.
• Accompagne les professionnels à la création de maisons de santé, cabinets de montagne, centres de santé.
• Incite au développement de coopérations entre professionnels pour faciliter le parcours de soins des patients.
• Autorise l'implantation des pharmacies de ville et laboratoires de biologie médicale.
• Organise et finance la médecine de garde (nuit, week-end, jour férié).

Elle participe à l'accompagnement des professionnels de santé
• Gère l'internat en lien avec les universités : choix des spécialités, affectation de stages, etc.
• Suit les effectifs médicaux en établissements de santé publics.
• Vérifie les diplômes des formations paramédicales.

l'ARS est là pour concrétiser les projets

Créer des maisons de santé pluri-professionnelles, MSP

Pour encourager l'exercice regroupé des professionnels de santé libéraux et favoriser leur installation dans les territoires fragiles

200
maisons de santé

50 000 €
versés à chaque MSP

Déployer des équipes mobiles d'hygiène

Pour lutter contre les risques infectieux dans les EHPAD

28
équipes mobiles d'hygiène

4,3 M€
alloués en 2019

Ouvrir, avec l'éducation nationale, des unités de classe maternelle pour les enfants atteints d'autisme

Pour permettre aux enfants handicapés de mieux réussir leur parcours scolaire

51 600
élèves en situation de handicap scolarisés, en école ordinaire ou en établissement médico-social

Gérer les réclamations d'usagers

Pour garantir la qualité de prise en charge optimum dans le système de santé de la région

1
pôle dédié

1 280
réclamations reçues en 2019

Expérimenter un dispositif de soutien global à domicile

Pour favoriser le maintien des personnes fragiles chez elles le plus longtemps possible

68
équipes expérimentatrices

1,1 M€
alloués en 2018

Vacciner contre la grippe en pharmacie

Pour augmenter la couverture vaccinale contre la grippe saisonnière

4 000
pharmaciens inscrits dans la démarche

Soutenir la démocratie sanitaire

Pour développer la concertation et promouvoir les droits des usagers

230 000 €
consacrés

893
représentants en commission des usagers

Labelliser des cabinets de montagne

Pour prendre en charge, sur place, les traumatologies liées aux sports d'hiver

45
cabinets de montagne labellisés

1,8 M€
pour financer l'acquisition de matériel de radiologie

Déployer le dispositif « VigilanS » de prévention du suicide

Pour réduire le nombre de récidives

600 000 €
dédiés au dispositif

Former les aides-soignants à la prévention des troubles musculo-squelettiques et des risques psycho-sociaux

Pour améliorer leur qualité de vie au travail, rendre leur métier attractif

3 M€
alloués en 2018

Déployer une messagerie sécurisée pour les professionnels de santé

pour améliorer la circulation de l'information et sécuriser les échanges

80 %
des médecins libéraux équipés

50 000
professionnels de santé libéraux équipés

Créer une plateforme « Signalement Ambroisie », avec cartographie interactive

Pour mettre à disposition un outil de repérage et de gestion de l'ambroisie et prévenir la prolifération de cette plante dont le pollen est particulièrement allergisant

408 800 €
alloués en 2019 pour l'ensemble des actions de lutte

Financer la reconstruction et la modernisation de 13 EHPAD

Pour maintenir le dynamisme des établissements publics sur leur territoire et développer leur attractivité

12 M€
versés en 2019

Financer les 285 médecins correspondants du SAMU

Pour garantir l'accès à des soins urgents pour tous

3,5 M€
alloués en 2019

l'ARS est là, organisée et engagée

Le budget principal 2020

Recettes : 73 M€

56 M€
Financements de l'État au titre de la subvention pour charge de service public

17 M€
Assurance maladie

661 K€
Recettes propres

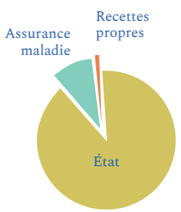

Dépenses : 77 M€

69 M€
Budget dédié au personnel : masse salariale, formation, restauration collective, comité d'agence, etc.

7 M€
Frais de fonctionnement : immobiliers, consommables, réseaux et télécommunication, etc.

1 M€
Investissements (immobilier, parc informatique, etc.)

La gouvernance

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, établissement public d'État sous la tutelle du ministère chargé de la santé, est dirigée par le Dr Jean-Yves Grall depuis octobre 2016.

Le directeur général
Nommé en conseil des ministres et placé sous l'autorité du ministre de la santé, sa mission est de :
- mettre en œuvre le contrat d'objectifs et de moyens qu'il signe avec le ministre de la santé ;
- piloter la politique de santé au niveau régional, en lien avec les partenaires de l'agence.

Le conseil de surveillance
Il est présidé par le Préfet de la région et composé de 26 membres. Il se réunit au minimum deux fois par an, approuve le budget principal de l'agence et le compte financier. Par ailleurs, il émet un avis sur :
- le projet régional de santé (PRS),
- le projet de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'agence (CPOM),
- les résultats de l'action menée par l'ARS.

Le comité exécutif
Il est composé de 22 membres. Sous l'autorité du directeur général, il définit les orientations régionales en matière de santé, leurs modalités de mise en œuvre et les liens avec les partenaires. Il détermine également les orientations en matière budgétaire et ressources humaines.

L'engagement sociétal

La démarche RSE est une composante essentielle de la stratégie de l'ARS tant en interne que vers l'extérieur.

Pour améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des agents
Un référent handicap et QVT est chargé de l'intégration, du respect de l'égalité et des luttes contre les discriminations ; un conseiller mobilité carrière accompagne les agents dans leurs projets professionnels au sein de l'ARS ou ailleurs ; un conseiller prévention en santé promeut les bonnes pratiques et prévient les risques. Enfin, chaque agent peut disposer d'une convention de télétravail.

Pour un environnement responsable
L'ARS promeut une politique de déplacements raisonnée des agents et met en place la dématérialisation du courrier.

Pour une économie responsable
Les achats et prestations sont réalisés en priorité auprès d'établissements et services d'aide par le travail, d'entreprises adaptées ou de structures d'insertion par l'activité économique.

Les relations sociales et les instances

Par des consultations, négociations et échanges d'informations, les relations sociales concourent à l'intérêt commun des collaborateurs et des dirigeants.
À compter du 1er janvier 2021, le Comité d'agence et des conditions de travail (CACT) assurera l'expression collective des agents dans les décisions relatives à la marche générale de l'Agence.
16 représentants du personnel, dont **12** représentants du collège public et **4** représentants du collège privé.

Dr Jean-Yves GRALL
1987 Cardiologue en libéral puis au CH de Châteaubriant en Loire-Atlantique et Président de la CME*
1999 Président de la conférence régionale des CME des CH des Pays de Loire
2003 Conseiller médical à l'ARH* Ile-de-France
2006 Conseiller général des établissements de santé au ministère de la santé
2007 Directeur général de l'ARH Lorraine et préfigurateur et directeur général de l'ARS Lorraine
2011 Directeur général de la santé
2013 Directeur général de l'ARS Nord-Pas-de-Calais
2014 Président du collège des dir. généraux d'ARS
2015 Préfigurateur puis dir. général de l'ARS Hauts-de-France
2016 Directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Auteur de rapports
Le médicament à l'hôpital, 2003 ; Les maisons médicales de garde, 2006 ; L'évaluation du plan urgence, 2007 ; L'adaptation du dispositif de la PDSA, 2007 ; La territorialisation des activités d'urgences, 2015.*

Les agents

Près de 930 agents travaillent à l'ARS
Agents d'accueil, Archiviste, Cartographes, Chauffeurs, Communicants, Comptables, Contrôleurs de gestion, Documentalistes, Directeurs d'hôpitaux, Gestionnaires de projets en santé, ressources humaines ou encore budgétaires, Infirmiers, Informaticiens, Ingénieurs et techniciens en environnement et santé, Inspecteurs, Juristes en marchés publics ou en santé, Logisticiens, Médecins, Pharmaciens, Praticiens hospitaliers, Statisticiens, etc.
Dont **410** sur l'un des deux sites du siège à Lyon ou Clermont-Ferrand, et **520** dans l'une des **12** délégations.
72 % de femmes, **27 %** d'hommes.
20 apprentis et **32** stagiaires.

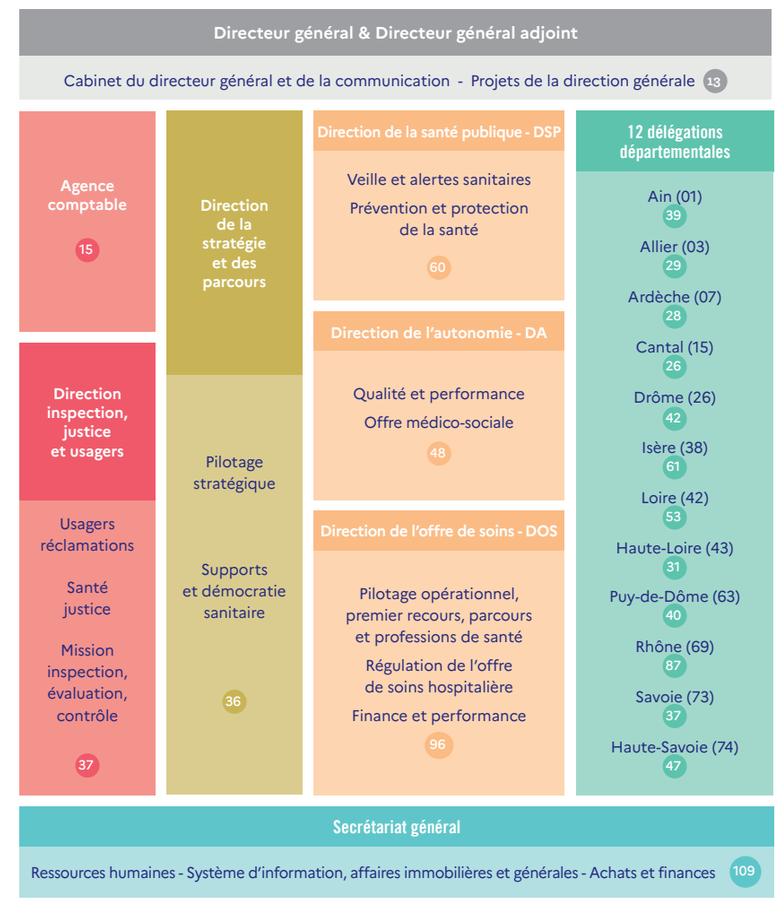

*CME : commission médicale de l'établissement, ARH : Agence régionale d'hospitalisation, PDSA : permanence des soins ambulatoires
01 Nombre d'agents présents au 01.01.20

l'ARS est là pour piloter les dépenses de santé

L'objectif de l'Agence régionale de santé, par son pilotage régional, est de garantir la meilleure utilisation des ressources possible et la maîtrise des dépenses de santé.

DÉPENSES 2019

25 Mds €

SOINS DE VILLE dont
Médicaments : 2,4 Mds €
Honoraires privés : 2,8 Mds €
Indemnités journalières : 2 Mds €
Honoraires paramédicaux : 1,4 Md €
Dispositifs médicaux : 817 M €
Transports de malades : 486 M €
Biologie médicale : 433 M €

10,9 Mds €

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ dont
Médecine, chirurgie, obstétrique : 7,6 Mds €
Psychiatrie : 1,2 Md €
Soins de suite et de réadaptation : 977 M €
Soins de longue durée : 123 M €

9,9 Mds €

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX dont
Ets et services pour personnes âgées : 1,3 Md €
Ets et services pour personnes handicapées : 1 Md €
Instituts de jeunes sourds et jeunes aveugles : 14 M €
Ets et services d'aide par le travail : 176 M €
Ets pour pers. confrontées à des difficultés spéc. : 54 M €

2,7 Mds €

PRESTATIONS dont
Prestations accident du travail,
maladies professionnelles, invalidité, décès.

1,6 Md €

SANTÉ PUBLIQUE dont
Accès à la santé et éducation à la santé : 41,8 M €
Prévention des risques infectieux et liés aux soins : 27,1 M €
Prévention des maladies chroniques
et qualité de vie des malades : 15,9 M €
Prévention des risques liés à l'environnement,
au travail et à l'alimentation : 4,3 M €

96 M €

FINANCEURS

ARS 5,6 Mds €

dont **400** M € pour le

Fonds d'intervention régional
Le FIR est destiné à financer des actions inscrites dans le projet régional de santé. Il est structuré en 5 axes stratégiques :

- Organisation et promotion de parcours de santé coordonné, ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale. **124 M €**
- Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire. **110 M €**
- Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels. **94 M €**
- Promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie. **72 M €**
- Développement de la démocratie sanitaire. **240 000 €**

Les activités financées par le FIR sont définies par le code de la santé publique (article L. 1435-8).

Assurance maladie 16,4 Mds €

Autres (CNSA-État) 2,7 Mds €

Ces dépenses ne couvrent pas les montants restant à charge des assurés, les remboursements effectués par les assurances complémentaires, les dépenses des collectivités locales et enfin la santé au travail ou scolaire.

SIÈGE

Direction générale
ars-ara-direction-generale@ars.sante.fr

Service communication
ars-ara-communication@ars.sante.fr

Agence comptable
ars-ara-agence-comptable@ars.sante.fr

Direction inspection, justice et usagers
ars-ara-diju@ars.sante.fr

Direction de la stratégie et des parcours
ars-ara-strategie-parcours-direction@ars.sante.fr

Direction de la santé publique
ars-ara-sante-publique@ars.sante.fr

Direction de l'offre de soins
ars-ara-dos-direction@ars.sante.fr

Direction de l'autonomie
ars-ara-da-direction@ars.sante.fr

Secrétariat général
ars-ara-secretariat-general@ars.sante.fr

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

Ain : ars-dt01-delegue-territorial@ars.sante.fr
Allier : ars-dt03-delegue-territorial@ars.sante.fr
Ardèche : ars-dt07-delegue-territorial@ars.sante.fr
Cantal : ars-dt15-delegue-territorial@ars.sante.fr
Drôme : ars-dt26-delegue-territorial@ars.sante.fr
Isère : ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr
Loire : ars-dt42-delegue-territorial@ars.sante.fr
Haute-Loire : ars-dt43-delegue-territorial@ars.sante.fr
Puy-de-Dôme : ars-dt63-delegue-territorial@ars.sante.fr
Rhône : ars-dt69-delegue-territorial@ars.sante.fr
Savoie : ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr
Haute-Savoie : ars-dt74-delegue-territorial@ars.sante.fr

SERVICES SPÉCIFIQUES

Professionnels de santé > numéro Adeli
ars-dtXX-adeli@ars.sante.fr
(remplacer XX par le numéro du département souhaité)

Professionnels de santé > faire un signalement
ars69-alerte@ars.sante.fr

Professionnels de santé > guichet unique
auvergne-rhone-alpes@guichet-unique.sante.fr

Journalistes > sollicitation média
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Usagers > faire une réclamation
ars-ara-reclamations@ars.sante.fr

SITES INTERNET

Site institutionnel
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Portail d'accompagnement des professionnels de santé - PAPS
www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr

Service public d'information santé
www.sante.fr

Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi - CS 93383
69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00